



## Reengagement orange mobile

Par **AUORE000**, le **19/01/2009** à **21:27**

Bonjour,

Voici mes problèmes que je rencontre avec orange actuellement !!

Au mois de mars 2008 une téléconseillère de chez Orange me contacte pour me proposer une nouveau téléphone "J'etais abonné depuis deux ans chez eux et pouvais résilier à n'importe quel moment", l'offre me parait interessante mais je lui demande de me rappeler quelques mois plus tard, parce que je ne voulais pas me réengager suite à des problemes professionnels "je venais de me faire licencier et ne voulais pas avoir d'engagement", quelques jours plus tard un téléphone met livré à domicile, ne sachant ce que contenait le colis qui m'etait adressé j'ai donc signé la réception du colis au postier. Je n'ai pas fais le lien de suite mais me voilà réengager chez orange pour deux ans. Forcément me retrouvant au chômage quelques temps mon forfait est résilié pour non paiement sur le coup je ne m'inquiete pas pour moi je n'etais pas reengagé et donc j'attends le rappel de cette facture, à ma surprise je me retrouve avec une facture de 1790 euros pour un réengagement de 2 ans, je n'ai jamais signé de documents par rapport à ça, je contacte donc les services d'orange qui me confirme que l'accusé de réception, du telephone confirme le réengagement pour deux ans. J'ai laissé tombé toute prise de tete avec le service clientele pour cette facture, j'avais d'autre priorité comme retrouver un emploi, je me retrouve aujourd'hui confronté à une société de recouvrement RECOFACT à qui j'ai fais un premier reglement de 250 euros (d'un point vue harcèlement ils sont tres fort) mais aujourd'hui j'ai reçus une mise en demeure ou visiblement ils auraient transmis mon dossier à un huissier qui va se charger à déposer une requete d'injonction de payer devant le tribunal... Bref je suis en panique, pourriez vous me dire ce que je peux faire pour faire face à tout cela ?

Merci pour votre aide!

A bientôt

Par **lauren**, le **25/03/2009** à **22:12**

Bonjour,

Qu'avez-vous fait du colis avec le mobile à l'intérieur?

car il faut savoir que pour une commande à distance vous aviez un délai de rétractation de 14 jours pour le retourner à votre service client.

Il faut aussi savoir que lors d'une commande à distance, il y a des sms de confirmation qui vous sont envoyés (3 pour une commande de mobile) : 1 vous informant du réengagement, 1 vous informant de la date et l'heure de livraison et un dernier vous disant que le colis est désormais sous la responsabilité de chronopost et donc qu'il va bientôt vous être livré.